



# CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE N° 5/2017 DU 6 OCTOBRE 2017

Annonce publique : 29 septembre 2017

Convocation des conseillers : 29 septembre 2017

Présents : M. Mayer, bourgmestre ; MM. Boumans, Kaiser ; échevins  
MM. Klein, Koeune, L'Ortye, Patz ; conseillers

Absents : Excusé : Mme Lutgen-Lentz

Non-excusé : —

## Rapport succinct

### 1. SERVICES COMMUNAUX

#### 1.1. Approbation du rôle sur la taxe sur les concessions aux cimetières communaux

Le collège échevinal présente au conseil communal le rôle sur la taxe sur les concessions aux cimetières communaux, taxe nouvellement introduite en 2017. Pour chaque tombe sur les trois cimetières communaux, les ayants-droit des concessions ont été contactés pour autant que les personnes de contact étaient connues.

Les personnes contactées avaient le choix de soit renouveler leur concession, soit renoncer à la tombe. Les tarifs pour les concessions varient selon la largeur de la tombe. Un emplacement d'une largeur d'1 mètre revient à 100€, pour chaque emplacement supplémentaire 50€ seront facturés. À titre d'exemple citons une tombe d'une largeur de 3 mètres reviendrait alors à  $100€ + (2 \times 50€) = 200€$  et ceci pour une durée de trente ans.

Le rôle présenté au conseil communal reprend en total 183 concessions d'un montant total de 31750€.

Le conseil communal approuve unanimement le rôle sur la taxe sur les concessions aux cimetières communaux.

#### 1.2. Titres de recette

Le conseil communal approuve à l'unanimité divers titres de recette.

#### 1.3. Approbation de la liste des nouvelles concessions

Le conseil communal approuve à l'unanimité la liste des nouvelles concessions conclues pour les trois cimetières communaux.

#### 1.4. Tableau des modifications budgétaires (budget ordinaire)

Considérant que les prévisions budgétaires peuvent, pour des raisons pratiques, manquer de précision, un tableau des modifications budgétaires est dressé, permettant de réviser certaines recettes et dépenses et de les adapter ainsi aux besoins réels.

Le tableau des modifications budgétaires pour l'année 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

#### 1.5. Approbation de la convention collective des salariés de l'État adaptée aux besoins de l'AC Kiischpelt

La relation de travail entre les ouvriers communaux et l'administration communale était régie jusqu'à présent par l'ancien contrat collectif des ouvriers de l'État. Étant donné qu'une nouvelle convention collective a été mise en vigueur pour les salariés de l'État, il y avait lieu d'appliquer celle-ci après l'avoir adaptée aux besoins de l'administration communale de Kiischpelt. Ce texte adapté aux salariés communaux du Kiischpelt est présenté par le collège échevinal et approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

## 2. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

### 2.1. Approbation de divers compromis et d'un contrat de bail

#### A) Divers compromis de vente

Le conseil communal approuve à l'unanimité les compromis énumérés ci-dessous.

<b>Compromis du 31/07/17</b>	<b>La société IMMAT SARL vend à la commune de Kiischpelt la parcelle suivante :</b>			
	Désignation cadastrale			Contenance (ares)
	WB	Pintsch	346/763	0,21
<b>au prix de 157,50€ (750€/are)</b>				

<b>Compromis du 15/09/17</b>	<b>Monsieur Edouard ROLLES, demeurant à Merkholtz, vend à la commune de Kiischpelt les parcelles suivantes :</b>			
	Désignation cadastrale			Contenance (ares)
	KB	Merkholtz	505/1604	0,09
	KB	Merkholtz	506/1565	0,04
<b>au prix de 97,50€ (750€/are)</b>				

#### B) Contrat de Bail Croix Rouge

Le contrat de bail signé entre le collège échevinal et la société Croix Rouge Luxembourgeoise en date du 16 août 2017 concernant la location par la commune de deux parcelles sises à Kautenbach (n<sup>os</sup> 467/2377 et 468/2378 d'une contenance respective de 2,75 et 10,40 ares) au prix total de 39,45€ par an est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

### 2.2. Convention DEA – nouveau réservoir d'eau « Donatus »

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention avec le syndicat de distribution d'eau potable DEA pour la construction et la gérance du nouveau réservoir d'eau « Donatus » desservant les localités de Kautenbach, Alscheid et Merkholtz.

### 2.3. Approbation de divers actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité les actes notariés énumérés ci-dessous:

#### A) Parcelle acquise par la commune :

Nom du propriétaire	Acte n°	Surface cédée (en ares)	Montant à payer (en €)	Motif de la transaction
M. et Mme Junker-Hozay	519/2017	13,93	4875,5	Emprise CR331

#### B) Échanges de terrains :

Nom du propriétaire actuel	Acte n°	Surface cédée (en ares)	Nouveau propriétaire	Prix de la transaction
<b>1) M. et Mme Weber-Kremer</b>	518/2017	0,26	Commune de Kiischpelt	<b>GRATUIT</b>
Commune de Kiischpelt		0,01	M. et Mme Weber-Kremer	
<b>2) M. Luc Weber</b>	517/2017	0,34	Commune de Kiischpelt	<b>GRATUIT</b>
Commune de Kiischpelt		1,49	M. Luc Weber	

#### C) Convention d'occupation du terrain communal :

Nom du propriétaire	Acte n° du	Surface occupée (en ares)	Occupant	Motif de la transaction
Commune de Kiischpelt	520/2017	0,23	CREOS	Installation transformateur électrique

### 2.3. Approbation d'un acte de vente entre la Fabrique d'Église de Pintsch et un particulier

Le conseil communal approuve à l'unanimité un acte de vente entre la Fabrique d'Église de Pintsch et un particulier.

### 3. URBANISME – Approbation du PAP « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet de plan d'aménagement « in der hintersten Fohrzel », introduit par le bureau LUXPLAN pour le compte de la commune de Kiischpelt et ayant pour objet la construction au lieu-dit « in der hintersten Fohrzel » à Pintsch, sur une surface nette de 0,95 hectares, 21 unités d'habitation, dont 9 maisons unifamiliales de plus grande taille, 8 maisons de type jumelé et une résidence de 4 unités de logement.

### 4. SUBSIDES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les subside énumérés ci-dessous :

#### Subsides accordés :

Fanfare Kiischpelt – subside extraordinaire 50<sup>e</sup> anniversaire  
CLAE Services asbl – abonnement magazine *Faire société ensemble*  
UGDA – Concours Européen 12.11.2017  
LTA – livre « 85 Joer an der Kinnekswiss »  
APEMH  
Luxembourg Air Rescue

<b>1000€</b>
<b>15€</b>
<b>50€</b>
<b>50€</b>
<b>100€</b>
<b>500€</b>

### 5. DIVERS

Considérant que Monsieur Armand Mayer n'a pas posé sa candidature pour les élections communales, ceci est sa dernière séance dans sa fonction de bourgmestre, qu'il remplissait depuis quarante-deux ans. Il va de soi, que le conseil communal remercie chaleureusement Monsieur Mayer pour son engagement sans pareil dans l'intérêt de la commune.